



CENTRE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE (CERAP)

Av. F.D. Roosevelt, 50 • ULB • CP 135

B-1050 Bruxelles

Tél : +32 2 650 42 79 • Fax: +32 2 650 49 56

Site Web : <http://www.cerap.be>

APPEL A CONTRIBUTIONS – REVUE PYRAMIDES

Dans la perspective de la publication de ses prochains numéros, le Comité scientifique du Centre d'Etudes et de Recherches en Administration Publique (CERAP) informe les auteurs intéressés par des questions administratives, des éventuelles opportunités de publication au sein de la Revue Pyramides.

Nous lançons un appel à contributions pour le numéro 25 de la Revue *Pyramides*. Le thème en sera :

« L'Etat démocratique sous contrainte »

Un résumé est à envoyer par email (cerap@ulb.ac.be) à Florence Daury, pour être ensuite soumis au Comité de rédaction qui décidera de l'opportunité de la publication. La coordination de ce numéro sera assumée par Jean-Paul Nassaux (jp_nassaux@hotmail.com, CRISP et CERAP) et Alexandre Piraux (alexandre.piraux@ulb.ac.be).

L'Etat démocratique contemporain est soumis à de multiples contraintes et pressions faisant l'objet du présent appel à contribution :

- la pression fiscale et budgétaire : les Etats s'imposent des contraintes (cf. le *fiscal cliff*, la falaise fiscale que se sont imposés les Etats-Unis, en cas de non-accord sur le déficit budgétaire, avant la fin 2012). Elles résultent d'un transfert de pouvoirs librement consenti, à des organismes (Commission, BCE, Cour de justice, FMI, ...) ou des dispositifs européens et internationaux (Pacte de stabilité, Traités, « Constitution » européenne) comment apprécier cette perte volontaire de souveraineté ;
- la pression de la gouvernance économique de la Commission européenne. Dans toute démocratie, les fondements de la politique économique font l'objet d'une approbation parlementaire ; l'approche actuelle est technocratique ; elle laisse de côté, le contrôle démocratique tant du parlement européen que des parlements nationaux, et ce même si les parlementaires européens s'affirment de plus en plus (cf. la résolution du parlement européen du 13 mars 2013 rejetant « massivement » le projet de budget européen en recul) ;

- la pression sécuritaire se concrétise par l'émergence de lois de plus en plus sécuritaires ou autoritaires (cf. la prise d'ADN récemment autorisée en cas de simple délit comme un vol et la constitution de banques de données) ou de dispositifs sécuritaires (le renforcement et l'extension du champ des amendes administratives infligées par des fonctionnaires sanctionneurs et non par des juges), le durcissement de la libération conditionnelle, l'extension de la législation antiterroriste à l'incitation à commettre un acte terroriste, etc. Dans un contexte de réduction des moyens attribués aux missions publiques, les services liés à la sécurité semblent davantage épargnés et leurs moyens sont même parfois augmentés ;
- les contraintes de la complexité se traduisent notamment par l'épanouissement de l'expertocratie. Cette dernière est-elle la gouvernance bienveillante par une élite animée par la « juste compréhension des choses » ou l'expression la plus manifeste de la dérive technocratique d'une démocratie « capturée par des experts » au service d'intérêts établis ?
- les services publics sont réorganisés sur le modèle de l'entreprise privée et se voient imposer des modèles tendant à l'uniformité des pratiques, à la quantification, au rapport coûts/bénéfices, à l'accent mis sur la communication. Une partie de leurs activités est externalisée vers le secteur privé ou vers des organismes plus malléables (par exemple, des « agences »). Dans ces conditions, on peut se demander si l'indispensable réforme des services publics n'aurait pas dû être abordée d'une autre façon et s'interroger sur les critères en fonction desquels l'accomplissement des missions d'intérêt général est évaluée ;
- la poussée vers la fragmentation. L'Etat-nation a perdu sa position centrale en tant que pouvoir souverain au profit d'entités supranationales ou infranationales (régions, métropoles). Des modifications institutionnelles sont introduites qui vont dans le sens du renforcement de ces entités concurrentes. Dès lors, les investisseurs qui représentent un pouvoir décisionnel important et des pressions économiques fortes. Ces investisseurs semblent développer de moins en moins de stratégies d'investissements centrées sur les Etats-Nations et préférer la structure de l'Etat-région (Sao Paulo, Tokyo, Bade-Wurtemberg, ...). Ces Etats-régions sont des zones économiques aux contours variables. Afin d'attirer les capitaux étrangers, les Etats-régions ont tout intérêt à s'émanciper de la tutelle du pouvoir central et de leur côté, les grands opérateurs économiques préfèrent négocier avec des Etats régions plus flexibles et compacts et surtout plus soumis à leurs conditions économiques (cf. Dieckhoff, *La Nation dans tous ses Etats, les identités nationales en mouvement*, Flammarion, nouvelle édition 2012) ;
- enfin paradoxalement, la Belgique est un Etat pauvre mais les Belges sont très riches en moyenne. Il est donc légitime de s'interroger sur l'actuelle paupérisation de l'Etat. Va-t-on imperceptiblement mais sûrement vers un Etat *low cost* délivrant des prestations de qualité médiocre, après avoir supprimé de nombreux autres services d'utilité publique ?

Les pressions subies par l'Etat démocratique représentent des contraintes épuisantes mais aussi des opportunités de transformation profonde et de renouvellement.

Calendrier des échéances pour le numéro 25 de *Pyramides*

Date d'envoi des résumés : 01 octobre 2013

Date d'envoi des articles : 15 janvier 2014

Consignes aux auteurs

Les propositions de textes destinées à être publiées dans la revue *Pyramides* doivent impérativement être envoyés par fichier électronique (au format Word) à l'adresse suivante : cerap@ulb.ac.be.

Ils seront soumis à un **Comité de lecture**. Ce dernier tiendra compte d'éléments tels que : l'intérêt et l'originalité de la proposition, la clarté du cadre conceptuel et la prise en compte de la littérature pertinente en regard du sujet abordé, la démarche méthodologique (dans le cas, en particulier, d'une analyse de données de terrain), la qualité de l'analyse ou de l'argumentation (dans le cas, en particulier, d'une contribution à caractère plus théorique). La qualité de l'écriture et le style de l'auteur seront également pris en considération dans l'évaluation du projet de contribution. Il est également demandé aux contributeurs de relire attentivement leur texte avant envoi (orthographe, coquilles typographiques, ...). Dans la mesure où *Pyramides* s'adresse à des lecteurs appartenant aussi bien au monde académique qu'à un public de praticiens, il est recommandé aux auteurs d'utiliser un style d'écriture aussi accessible que possible.

Les auteurs des propositions sont invités à respecter les règles énoncées ci-dessous.

(1) Les textes soumis ne doivent pas excéder **45.000 signes** (espaces compris – hors bibliographie et notes) ;

(2) La numérotation des pages ne doit pas être prévue. Elle se fera automatiquement lors de la composition finale (ne rien prévoir dans les zones en-tête et pied de page) ;

(3) Les notes sont à insérer au bas des pages correspondantes, en utilisant obligatoirement la numérotation en continu, avec départ au chiffre 1 ;

(4) Les intertitres peuvent être numérotés de la façon suivante : 1.1. , 1.1.1., 1.1.2., etc..., toujours suivi d'un point..

(5) **Page de titre** : la première page du texte soumis indique le titre de l'article, le (les) prénom(s) complet(s) et le (les) nom(s) de l'auteur(e) (des auteur(e)s) suivis d'un renvoi à une note de bas de page précisant la (les) fonctions de l'auteur(e) (des auteur(e)s) ainsi que ses coordonnées électroniques.

(6) **Page de titre** : elle comportera également un **résumé** d'une quinzaine de lignes maximum.

(7) **Bibliographie – références bibliographiques** : dans le texte, les références sont appelées entre parenthèses et sans prénom : (Crozier, 1963), (Crozier, 1963 ; Rocard, 1987). A partir de trois auteurs : (Paquette et al. 1998). La liste des références est non numérotée et organisée par ordre alphabétique en fin d'article par noms d'auteurs et par ordre chronologique pour un même auteur. Toutes les références comprises dans la bibliographie doivent correspondre à des références citées dans le texte (et inversement). Elles doivent être complètes. Pour les articles de revues il y a lieu d'indiquer, le volume, le numéro ainsi que les pages (pp. XX-XX). Elles seront présentées selon les modèles illustrés ci-dessous :

- **Ouvrage** :

Rocard, M., *Le cœur à l'ouvrage*, Paris, Seuil, 1987, pp. 247-248.

- **Article de revue (indiquer tous les auteurs) :**

Ibrah, B., « Genèse de l'évaluation des politiques publiques en France », *Revue de Sciences administratives*, Volume 5, n°2, 1994, pp. 672-685.

- **Chapitre d'ouvrage collectif avec coordinateur :**

Pradel, M., « La sociologie de l'administration en Suisse » in : Savary, P. (Ed.), *La sociologie de l'administration en Europe*, Lausanne, Editions du Miroir, 1999, pp. 675-698.

- **Ouvrage collectif avec coordinateur :**

Laurillon, M. (Ed.), *La crise de l'emploi*, Paris, PUF, 2000.

Pour toute information complémentaire : Florence Daury, cerap@ulb.ac.be, tél : +32 (0)2 650 42 79